

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1680-1 Colle structurale - 1678-1 résine

Révision: 14/01/2026

Code du produit: 1678-1

Page 1 de 20

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

1680-1 Colle structurale - 1678-1 résine

#### Autres désignations commerciales

Produit 1680-1: 1678-1 résine + 1664 Durcisseur

Groupe du produit:

UFI: QARY-EF4C-5008-U6TG

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Adhésifs et produits d'étanchéité

#### Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fabricant

Société: Kisling AG  
Rue: Motorenstrasse 102  
Lieu: CH-8620 Wetzikon  
Téléphone: +41 58 272 0 272  
E-mail: customerservice@kisling.com  
Interlocuteur: Product Compliance Téléphone: +49 7940 5096 143  
E-mail (Interlocuteur): compliance@kisling.com  
Internet: www.kisling.com

#### Fournisseur

Société: Kisling (Deutschland) GmbH  
Rue: Salzstraße 15  
Lieu: D-74676 Niedernhall  
Téléphone: +49 7940 50961 61  
E-mail: customerservice@kisling.com  
Interlocuteur: Product Compliance Téléphone: +49 7940 5096 143  
E-mail Interlocuteur: compliance@kisling.com  
Internet: www.kisling.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33(0)145425959  
24h numéro d'appel d'urgence +1 872 5888271 (KAR)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2; H315  
Eye Dam. 1; H318  
Skin Sens. 1; H317  
STOT SE 3; H335  
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Benzyl methacrylate  
Cyclohexyl methacrylate

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1680-1 Colle structurale - 1678-1 résine

Révision: 14/01/2026

Code du produit: 1678-1

Page 2 de 20

acide méthacrylique  
Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid  
2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide  
Dibenzyl ether  
Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol  
2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-  
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

**Mention d'avertissement:** Danger

**Pictogrammes:**



#### Mentions de danger

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

- P261 Éviter de respirer Vapeur.
- P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P501 L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

**Mention d'avertissement:** Danger

**Pictogrammes:**



#### Mentions de danger

H317-H318-H412

#### Conseils de prudence

P261-P280-P302+P352-P305+P351+P338-P310-P333+P313-P362+P364-P501

### 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Caractérisation chimique

Mélanges

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1680-1 Colle structurale - 1678-1 résine

Révision: 14/01/2026

Code du produit: 1678-1

Page 3 de 20

#### Composants pertinents

N° CAS	Substance	Quantité
	N° CE	
	N° Index	
	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)	
2495-37-6	Benzyl methacrylate	30 - < 50 %
	219-674-4	
	01-2119960155-39	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H315 H319 H317 H335	
101-43-9	Cyclohexyl methacrylate	15 - < 30 %
	202-943-5	
	01-2119484667-21	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H315 H319 H317 H335	
79-41-4	acide méthacrylique	3 - < 5 %
	201-204-4	
	607-088-00-5	
	01-2119463884-26	
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H311 H332 H302 H314 H318 H335	
25852-47-5	Polyethylene glycol dimethacrylate	1 - < 5 %
	Aquatic Chronic 3; H412	
28961-43-5	Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid	1 - < 5 %
	500-066-5	
	01-2119489900-30	
	Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 2; H319 H317 H411	
1187441-1 0-6	2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide	1 - < 5 %
	810-703-1	
	01-2120140608-57	
	Eye Dam. 1, Skin Sens. 1; H318 H317	
103-50-4	Dibenzyl ether	0,1 - < 1 %
	203-118-2	
	01-2119782240-44	
	Skin Sens. 1B, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H317 H400 H410	
	Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-	0,1 - < 1 %
	911-490-9	
	01-2119979579-10	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H315 H318 H317 H412	
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	0,1 - < 1 %
	212-782-2	
	607-124-00-X	
	01-2119490169-29	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H319 H317	
91-66-7	N,N-diéthylaniline	0,1 - < 1 %
	202-088-8	
	612-054-00-8	
	01-2119943758-22	
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT RE 2, Aquatic Chronic 2; H331 H311 H301 H373 H411	
102-82-9	tributylamine	0,1 - < 1 %
	203-058-7	
	01-2119474898-14	
	Acute Tox. 1, Acute Tox. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2; H330 H310 H302 H315	
36443-68-2	Ethylenebis(oxyethylene) bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate]	< 0,1 %
	253-039-2	
	01-2119956160-44	
	Aquatic Chronic 1; H410	

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

<b>1680-1 Colle structurale - 1678-1 résine</b>	
Révision: 14/01/2026	Code du produit: 1678-1
Page 4 de 20	

### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
2495-37-6	219-674-4	Benzyl methacrylate	30 - < 50 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3980 mg/kg	
101-43-9	202-943-5	Cyclohexyl methacrylate	15 - < 30 %
		par inhalation: CL50 = 29.8 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 12900 mg/kg	
79-41-4	201-204-4	acide méthacrylique	3 - < 5 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 500 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1320 mg/kg Eye Dam. 1; H318: >= 3 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= - < 3 STOT SE 3; H335: >= 1 - 100	
28961-43-5	500-066-5	Propylidyntrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid	1 - < 5 %
		dermique: DL50 = > 13200 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	
1187441-1 0-6	810-703-1	2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide	1 - < 5 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	
103-50-4	203-118-2	Dibenzyl ether	0,1 - < 1 %
		par voie orale: DL50 = 4807 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1 Aquatic Chronic 1; H410: M=1	
	911-490-9	Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-	0,1 - < 1 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
868-77-9	212-782-2	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	0,1 - < 1 %
		dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5564 mg/kg	
91-66-7	202-088-8	N,N-diéthylaniline	0,1 - < 1 %
		par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 400 mg/kg; par voie orale: ATE = 100 mg/kg	
102-82-9	203-058-7	tributylamine	0,1 - < 1 %
		par inhalation: CL50 = 0.5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,005 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 195 mg/kg; par voie orale: DL50 = 420 mg/kg	
36443-68-2	253-039-2	Ethylenebis(oxyethylene) bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate]	< 0,1 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 7000 mg/kg Aquatic Chronic 1; H410: M=10	

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### Indications générales

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

##### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

##### Après contact avec la peau

Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

##### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

##### Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1680-1 Colle structurale - 1678-1 résine

Révision: 14/01/2026

Code du produit: 1678-1

Page 5 de 20

Peut irriter les voies respiratoires. Dyspnée.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Extincteur à sec

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de combustion dangereux, Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre des systèmes fermés.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

#### **Information supplémentaire**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Évacuer la zone.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

##### **Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

##### **Pour le nettoyage**

Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.

##### **Autres informations**

Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Évacuation: voir rubrique 13

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas affecter les personnes souffrant de problèmes de sensibilisation cutanée, d'asthme, d'allergies, d'affections respiratoires chroniques ou répétitives à un poste de travail où le mélange est utilisée.

##### **Préventions des incendies et explosion**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol Les vapeurs peuvent former avec l'air un

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1680-1 Colle structurale - 1678-1 résine

Révision: 14/01/2026

Code du produit: 1678-1

Page 6 de 20

mélange explosif.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

#### Information supplémentaire

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.  
Ne pas vider le récipient avec de la pression. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

#### Conseils pour le stockage en commun

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
79-41-4	Acide méthacrylique	20	70		VME (8 h)	

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
2495-37-6	Benzyl methacrylate			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	24,2 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	6,94 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	7,2 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	4,17 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	4,17 mg/kg p.c./jour
101-43-9	Cyclohexyl methacrylate			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	14.81 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	4.2 mg/kg p.c./jour
79-41-4	acide méthacrylique			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	39.3 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	44 mg/m <sup>3</sup>
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	4.25 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	0.38 mg/cm <sup>2</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	11.7 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	8.8 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	5.35 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	local	0.23 mg/cm <sup>2</sup>
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	5.35 mg/kg p.c./jour
28961-43-5	Propylidyntrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid			
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	37 mg/m <sup>3</sup>

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1680-1 Colle structurale - 1678-1 résine

Révision: 14/01/2026

Code du produit: 1678-1

Page 7 de 20

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
DNEL type				
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	10.5 mg/kg p.c./jour
1187441-10-6	2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	7.05 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	3.53 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	0.5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	0.5 mg/kg p.c./jour
103-50-4	Dibenzyl ether			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	43.7 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	6.2 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	10.8 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	3.1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	3.1 mg/kg p.c./jour
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	4.9 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	1.39 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	1.45 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	0.83 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	0.83 mg/kg p.c./jour
91-66-7	N,N-diéthylaniline			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	7 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	2,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	0,0167 mg/kg p.c./jour
102-82-9	tributylamine			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	5.3 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systemique	10.6 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	15.2 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	15.2 mg/m <sup>3</sup>

#### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
2495-37-6	Benzyl methacrylate	
Eau douce		0,01 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,005 mg/l
Eau de mer		0,001 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,423 mg/kg
Sédiment marin		0,042 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1,33 mg/l
Sol		0,079 mg/kg
101-43-9	Cyclohexyl methacrylate	
Eau douce		0.013 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0.13 mg/l
Eau de mer		0.001 mg/l
Sédiment d'eau douce		0.28 mg/kg
Sédiment marin		0.028 mg/kg

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1680-1 Colle structurale - 1678-1 résine

Révision: 14/01/2026

Code du produit: 1678-1

Page 8 de 20

#### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		9 mg/l
Sol		0.048 mg/kg
79-41-4	acide méthacrylique	
Eau douce		0.82 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0.45 mg/l
Eau de mer		0.082 mg/l
Sédiment d'eau douce		3.09 mg/kg
Sédiment marin		0.309 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		0.137 mg/kg
28961-43-5	Propylidyntrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid	
Eau douce		0.002 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0.019 mg/l
Eau de mer		0 mg/l
Sédiment d'eau douce		0.038 mg/kg
Sédiment marin		0.004 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0.006 mg/kg
1187441-10-6	2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide	
Eau douce		0.165 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1.65 mg/l
Eau de mer		0.017 mg/l
Sédiment d'eau douce		2.8 mg/kg
Sédiment marin		0.28 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0.4 mg/l
Sol		0.46 mg/kg
103-50-4	Dibenzyl ether	
Eau douce		0.002 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0.008 mg/l
Eau de mer		0 mg/l
Sédiment d'eau douce		0.12 mg/kg
Sédiment marin		0.012 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1.38 mg/l
Sol		0.023 mg/kg
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	
Eau douce		0.482 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1 mg/l
Eau de mer		0.048 mg/l
Sédiment d'eau douce		3.79 mg/kg
Sédiment marin		3.79 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0.476 mg/kg
91-66-7	N,N-diéthylaniline	
Eau douce		0,00936 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,0742 mg/l
Eau de mer		0,000936 mg/l
Sédiment d'eau douce		2,52 mg/kg
Sédiment marin		0,252 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,018 mg/l

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1680-1 Colle structurale - 1678-1 résine

Révision: 14/01/2026

Code du produit: 1678-1

Page 9 de 20

#### Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
Sol		0,498 mg/kg
102-82-9	tributylamine	
Eau douce		0.008 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0.08 mg/l
Eau de mer		0.0008 mg/l
Sédiment d'eau douce		35.85 mg/kg
Sédiment marin		3.59 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		7.17 mg/kg
36443-68-2	Ethylenebis(oxyethylene) bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate]	
Eau douce		0.001 mg/l
Eau de mer		0 mg/l
Sédiment d'eau douce		0.195 mg/kg
Sédiment marin		0.019 mg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition



##### Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

##### Protection des mains

Porter les gants de protection homologués

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.  
NBR (Caoutchouc nitrile) 0,4 mm, Temps de pénétration 480 min

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

##### Protection de la peau

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

##### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Type de filtre: A/P2

##### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Pâte, solide
Couleur:	de couleur crème
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial	> 93 °C

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1680-1 Colle structurale - 1678-1 résine

Révision: 14/01/2026

Code du produit: 1678-1

Page 10 de 20

d'ébullition et intervalle d'ébullition:		
Inflammabilité:	non déterminé	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé	
Point d'éclair:	>60 °C	
Température d'auto-inflammation:	non déterminé	
Température de décomposition:	non déterminé	
pH-Valeur:	non déterminé	
Viscosité cinématique:	non déterminé	
Hydrosolubilité:	pratiquement insoluble	
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé	
Pression de vapeur:	non déterminé	
Densité:	1.04 g/cm <sup>3</sup>	
Densité relative:	non déterminé	
Densité de vapeur relative:	non déterminé	
Caractéristiques des particules:	Préparations et composés à base de polymères Taille des particules < 5 mm	

## 9.2. Autres informations

### Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Propriétés comburantes

non déterminé

### Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: non déterminé

Teneur en corps solides: non déterminé

Viscosité dynamique: non déterminé

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révision: 14/01/2026	<b>1680-1 Colle structurale - 1678-1 résine</b>	Code du produit: 1678-1	Page 11 de 20
----------------------	---	-------------------------	---------------

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

##### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

##### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### ETAmél calculé

ATE (orale) &gt; 5000 mg/kg; ATE (cutanée) &gt; 5000 mg/kg

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
2495-37-6	Benzyl methacrylate				
	orale	DL50 3980 mg/kg	Rat	Study report (1984)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (2011)	EU Method B.3
101-43-9	Cyclohexyl methacrylate				
	orale	DL50 12900 mg/kg	Rat	Study report (1978)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (2010)	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 29.8 mg/l	Rat	J. Dent. Res. 59: 1074 (1980)	Study to assess the acute inhalative tox
79-41-4	acide méthacrylique				
	orale	DL50 1320 mg/kg	Rat	Study report (1977)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 500 mg/kg	Lapin	Fournisseur précédent/Producteur	
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			OCDE 403
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
28961-43-5	Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1998)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 13200 mg/kg	Lapin	Study report (1984)	An acute dermal toxicity study was perfo
1187441-10-6	2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (2004)	OECD Guideline 423
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 423
103-50-4	Dibenzyl ether				
	orale	DL50 4807 mg/kg	Rat	Study report (1976)	Ten male rats received a single oral app
	Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-				
	orale	ATE 500 mg/kg			

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

<b>1680-1 Colle structurale - 1678-1 résine</b>	
Révision: 14/01/2026	Code du produit: 1678-1 <span style="float: right;">Page 12 de 20</span>

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle				
	orale	DL50 5564 mg/kg	Rat	Study report (1977)	other: Appraisal of the safety of chem b
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	Study report (1982)	The test substance, as received, was hel
91-66-7	N,N-diéthylaniline				
	orale	ATE 100 mg/kg			
	cutanée	DL50 > 400 mg/kg	Lapin	ChemIDplus (2018)	other: As mentioned below
	inhalation vapeur	ATE 3 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,5 mg/l			
102-82-9	tributylamine				
	orale	DL50 420 mg/kg	Rat	Publication (1974)	Method: acute oral toxicity test Screeni
	cutanée	DL50 195 mg/kg	Lapin	Publication (1974)	Method: acute dermal toxicity Screening
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 0.5 mg/l	Rat	Study report (1987)	OECD Guideline 403
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,005 mg/l			
36443-68-2	Ethylenebis(oxyethylene) bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate]				
	orale	DL50 > 7000 mg/kg	Rat	Study report (1979)	OECD Guideline 423
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1992)	OECD Guideline 402

### Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

### Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Benzyl méthacrylate; Cyclohexyl méthacrylate; Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid; 2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide; Dibenzyl ether; Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-; méthacrylate de 2-hydroxyéthyle)

### Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (Benzyl méthacrylate; acide méthacrylique)

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée disponible

### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1680-1 Colle structurale - 1678-1 résine

Révision: 14/01/2026

Code du produit: 1678-1

Page 13 de 20

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée disponible

#### Expériences tirées de la pratique

Peut être nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Autres informations

Aucune donnée disponible

#### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h][d]	Espèce	Source	Méthode
2495-37-6	Benzyl methacrylate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 4,67 mg/l	96 h	Pimephales promelas	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 2,28 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 4,21 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 211
101-43-9	Cyclohexyl methacrylate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 590 mg/l	96 h	Danio rerio	Study report (2001)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 12.5 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	Study report (2010)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 33.9 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (2004)	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC 9.4 mg/l	35 d	Danio rerio	Study report (2002)	OECD Guideline 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 37 mg/l	21 d	Daphnia magna	European Union - Risk Assessment Report,	OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 900 mg/l ( )		activated sludge, domestic	Study report (2004)	OECD Guideline 209

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1680-1 Colle structurale - 1678-1 résine

Révision: 14/01/2026

Code du produit: 1678-1

Page 14 de 20

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h][d]	Espèce	Source	Méthode
79-41-4	acide méthacrylique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 833 mg/l	96 h	Scophthalmus maximus	Publication (2001)	other: OSPAR Protocols on Methods for th
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 54 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	Study report, unpublished, cover page mi	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 130 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	EPA OTS 797.1300
	Toxicité pour les poissons	NOEC 10 mg/l	35 d	Danio rerio	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 53 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 13500 mg/l ( )	3 h	Boue activée	Publication (2008)	ISO 8192
28961-43-5	Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1.95 mg/l	96 h	Danio rerio	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 2.2 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 70.7 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
1187441-10-6	2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 100 mg/l	96 h	Cyprinus carpio	REACH Registration Dossier	EU Method C.1
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 90 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum, strain: NIVA CHL 1.	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
103-50-4	Dibenzyl ether					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 6.8 mg/l	96 h	Oryzias latipes	Study report (1996)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0.77 mg/l	48 h	Daphnia magna	Study report (1996)	OECD Guideline 202
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 138 mg/l ( )		Boue activée	Study report (1996)	other: Official Journal of the European

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1680-1 Colle structurale - 1678-1 résine

Révision: 14/01/2026

Code du produit: 1678-1

Page 15 de 20

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h][d]	Espèce	Source	Méthode
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 100 mg/l	96 h	Oryzias latipes	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 345 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 380 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 24.1 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 211
91-66-7	N,N-diéthylaniline					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 42,25 mg/l	96 h	Danio rerio	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 7,42 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 35,2 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,936 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	other: modelling data
102-82-9	tributylamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 16.3 mg/l	96 h	Oryzias latipes	Study report (2000)	other: Testing Methods for Industrial Wa
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 10.1 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 8 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Fournisseur précédent/Producteur	OCDE 202
36443-68-2	Ethylenebis(oxyethylene) bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate]					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 43 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	REACH Registration Dossier	EU Method C.3
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 100 mg/l	48 h		REACH Registration Dossier	
	Toxicité pour les poissons	NOEC > 0.115 mg/l	7 d	Pimephales promelas	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC > 0.045 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 211

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1680-1 Colle structurale - 1678-1 résine

Révision: 14/01/2026

Code du produit: 1678-1

Page 16 de 20

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
102-82-9	tributylamine			
	OCDE 301B	88 %	28	Fournisseur précédent/Producteur
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

##### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
2495-37-6	Benzyl methacrylate	3,1
101-43-9	Cyclohexyl methacrylate	3.9
79-41-4	acide méthacrylique	0.93
28961-43-5	Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid	2.89
1187441-10-6	2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide	>= 0.3
103-50-4	Dibenzyl ether	3.31
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	0.42
91-66-7	N,N-diéthylaniline	3,904
102-82-9	tributylamine	3.338
36443-68-2	Ethylenebis(oxyethylene) bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate]	4.7

##### FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
101-43-9	Cyclohexyl methacrylate	54	fish	United States Enviro
103-50-4	Dibenzyl ether	>= 171	Cyprinus carpio	Study report (2009)
91-66-7	N,N-diéthylaniline	>= 44 - = 17	Cyprinus carpio	REACH Registration D
102-82-9	tributylamine	7.3	Cyprinus carpio	REACH Registration D
36443-68-2	Ethylenebis(oxyethylene) bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate]	2 - 12	Cyprinus carpio	REACH Registration D

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**1680-1 Colle structurale - 1678-1 résine**

Révision: 14/01/2026

Code du produit: 1678-1

Page 17 de 20

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

##### Code d'élimination des déchets - Produit

080410 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

##### Code d'élimination des déchets - Résidus

080410 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

##### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

080410 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

##### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

##### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport fluvial (ADN)

##### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport maritime (IMDG)

##### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1680-1 Colle structurale - 1678-1 résine

Révision: 14/01/2026

Code du produit: 1678-1

Page 18 de 20

#### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

##### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

#### Information supplémentaire

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: 22.418 % (233.149 g/l)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

##### Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

(UE) EINECS/ELINCS/NLP: oui

(RC) TCSI: inconnu

(NZ) NZIoC: inconnu

(USA) TSCA: inconnu

(CDN) DSL: inconnu

(ROK) KECI/ECL: inconnu

(RP) PICCS: inconnu

(JP) MITI: inconnu

(CHN) IECSC: inconnu

(AUS) AIIC: inconnu

(CDN) NDSL: inconnu

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1680-1 Colle structurale - 1678-1 résine

Révision: 14/01/2026

Code du produit: 1678-1

Page 19 de 20

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16.

### Abréviations et acronymes

Acute Tox. 1: Toxicité aiguë, catégorie de danger 1  
Acute Tox. 2: Toxicité aiguë, catégorie de danger 2  
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë, catégorie de danger 3  
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4  
Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1A  
Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2  
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1  
Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2  
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1  
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B  
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3  
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie de danger 2  
Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité aiguë 1  
Aquatic Chronic 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 1  
Aquatic Chronic 2: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 2  
Aquatic Chronic 3: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 3  
CLP: Classification, labelling and Packaging  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
UN: United Nations  
CAS: Chemical Abstracts Service  
DNEL: Derived No Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
ATE: Acute toxicity estimate  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
VOC: Volatile Organic Compounds  
SVHC: Substance of Very High Concern

### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
----------------	-----------------------------

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### 1680-1 Colle structurale - 1678-1 résine

Révision: 14/01/2026

Code du produit: 1678-1

Page 20 de 20

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*